

Corrigé du DNB épreuve d'histoire-géographie-EMC

PARTIE HISTOIRE

1. L'auteur de ce témoignage est **Jean-Jacques Auduc**. Il est né le **9 juillet 1931** près du Mans. Il **avait 12 ans à l'époque** où ce récit est raconté (soit en 1943) et servait **d'informateur** et de **messager** pour la **Résistance**. Ses parents ont été déportés et il a vécu dans une famille d'officiers jusqu'à leur retour. Il s'est engagé dans les FFI en 1944.

2. au moment des faits racontés, en 1943, la France est **occupée** par **l'Allemagne** depuis 3 ans. Elle a signé **l'armistice** en juin 1940. Le **gouvernement de Vichy**, dirigé par le **maréchal Philippe Pétain**, **collabore avec l'Allemagne nazie**.

Des mouvements de **résistance intérieure** (les FFI) et **extérieure** (les FFL) se sont mis en place pour lutter contre l'occupant et la Gestapo. Les Allemands prennent également les ressources du territoire français, **l'alimentation est rationnée** (le texte parle de tickets d'alimentation) et le gouvernement français livre les Juifs aux Allemands.

A la fin du texte, le témoin parle des événements de l'automne 1944 : la France a été libérée grâce aux débarquements du 6 juin 1944 en Normandie et du 15 août 1944 en Provence. A l'automne, les derniers « Allemands en déroute » sont traqués par les FFI.

3. Jean-Jacques Auduc sert d'abord « **d'agent de liaison** » c'est-à-dire qu'il **transmet des messages** entre les **résistants** en se déplaçant en vélo. Il cache ces messages dans la pompe de son vélo.

Il servait aussi **d'informateur**. Il **espionnait les Allemands** (par exemple en allant jouer près d'eux avec son cerf-volant) et **donnait des indications aux Anglais**. Il les informe par exemple que les avions postés sur la base du Mans (trois escadrilles de bombardiers « Junkers ») étaient des leurres en bois.

En 1944, **il rejoint les FFI de Foulletourte** pour traquer les Allemands en déroute.

La Résistance fait appel à lui car c'est un **enfant** (il a 12 ans en 1943), **il n'attire pas la méfiance des Allemands**. Il écrit : « je franchissais les barrages allemands sans être inquiété » ou « il n'y avait qu'un enfant qui pouvait s'approcher sans éveiller la méfiance des soldats ».

4. Le jeune J-J. Auduc est en contact avec des **résistants** (ex : André Dubois), il est en contact avec les **membres des Forces Françaises de l'Intérieur**. Il est également en contact avec les **Anglais** qui sont restés libres et aident à la libération du pays avec les résistants des FFL et le général De Gaulle.

Il est en contact avec des **soldats** (« un commandant d'aviation » « une famille d'officiers »). Il aurait voulu s'engager auprès du **général Leclerc** mais était trop jeune.

5. Les résistants menaient de nombreuses actions comme la **diffusion de messages**, la publication de tracts, de journaux clandestins, l'émission de messages à la radio, des actions de sabotage ou la traque des Allemands à la fin de la guerre.

Ces actions pouvaient être **dangereuses** car ils pouvaient **se faire dénoncer, arrêter, torturer** afin qu'ils avouent et dénoncent leurs complices (ex : Jean Moulin a été arrêté et torturé). Ils pouvaient également être **envoyés en prison, être déportés vers des camps de concentration et d'extermination** (ex : comme les parents du témoin de ce texte). On pouvait donc s'en prendre à leur famille. Les Allemands et la Gestapo les **traquaient**. Ils pouvaient également être **fusillés** (ex : Guy Moquet).

PARTIE GEOGRAPHIE

Introduction :

La France possède des **territoires situés en dehors du continent européen**. On les appelle les **territoires ultra-marins** (la France est appelée la **métropole**). Certains sont des **DROM** (départements et régions d'outre-mer), comme par exemple la Guyane, la Réunion, la Guadeloupe...

Quelles sont les problèmes spécifiques rencontrés par les territoires ultramarins français ?

Quels aménagements sont mis en œuvre pour tenter d'y remédier ?

Partie 1 : Les problèmes spécifiques des territoires ultramarins

Les territoires ultramarins sont principalement des **îles** (sauf la Guyane). Ainsi, ils sont **éloignés** et leur **insularité** est une contrainte qu'il est nécessaire de surmonter afin de leur permettre de ne pas être totalement **isolés**.

En Guyane, beaucoup de territoires sont isolés du fait de la taille de cette région mais aussi de la présence de la forêt amazonienne. Cela représente une contrainte pour les habitants, par exemple les enfants qui doivent se rendre dans les collèges et lycées.

La majorité des territoires ultramarins français se situent entre les deux tropiques (zone intertropicale). Ils ont un **climat tropical** qui peut être **contraignant** (chaud et humide). Ils sont également plus concernés par des **risques naturels** (cyclones, séismes, éruptions volcaniques) que la France métropolitaine. Par exemple : en 2017, l'ouragan Maria a fait d'importants dégâts en Guadeloupe.

Dans ces territoires, **le coût de la vie est plus élevé qu'en métropole**. En effet, un grand nombre de produits ne sont pas disponibles sur place et doivent être importés (par exemple le carburant) ce qui augmente les prix.

Ces territoires rencontrent plus de **difficultés économiques** que la France métropolitaine. Le taux de **chômage** y est beaucoup plus élevé qu'en métropole (par exemple en Guyane il est de 23 % contre 9,8 % pour la France) en particulier chez les jeunes. Le **taux de pauvreté** est très élevé. Les problèmes de **criminalité** sont aussi plus fréquents.

En **Guyane** par exemple, en 2017, des **émeutes** ont éclaté pour demander plus d'aides et plus d'aménagements dans la région.

Partie 2 : les aménagements réalisés pour mettre en valeur ces territoires

Des aménagements ont été réalisés pour **favoriser le développement des DROM**. Par exemple, en Guyane, des infrastructures de transports ont été construites comme **le pont sur l'Oyapock** pour permettre de **désenclaver** la région et de mieux la relier au pays voisin, le Brésil, afin de favoriser les échanges avec celui-ci.

Un **système de ramassage scolaire en pirogue permet aussi aux enfants de se rendre à l'école**.

Après les violences manifestations du mois de mars 2017, l'Etat a promis de verser de **l'argent** afin de construire et moderniser les équipements et de développer les aménagements en Guyane. L'Union européenne verse également des **aides** à ces territoires qui sont considérés comme des **RUP (régions ultra-périphériques)**. Des aménagements scolaires sont prévus (5 lycées et 10 collèges) pour répondre à la hausse démographique dans la région. **Des renforts en matière judiciaire et policière** sont également prévus pour lutter contre l'insécurité et l'orpaillage illégal. Des infrastructures de transports (route, pont...) ont aussi été promis.

La mise en valeur de la **biodiversité** et le développement de **l'éco-tourisme** dans ces territoires est, enfin, un autre moyen de leur permettre de se développer (exemple : développer la plongée à la Réunion).

Conclusion :

Ainsi, les territoires ultramarins s'ils appartiennent à la France, ont des **caractéristiques particulières** et des **contraintes spécifiques**. Pour les surmonter et mettre en valeur leurs ressources, la France et l'UE versent des aides et construisent des infrastructures dans des domaines variés.

EMC

1. Les deux documents font référence à la **liberté**, par exemple la liberté d'information et d'expression. Ils font également référence à **l'égalité**, par exemple l'égalité des chances entre les garçons et les filles. Ils font enfin référence à la **laïcité** (« les principes de laïcité et de pluralité »).

2. La **Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen** garantit ces valeurs. La **Constitution de la Ve République de 1958** les garantit également.

3.

Le règlement intérieur interdit	Le règlement intérieur garantit
<ul style="list-style-type: none">• Toute forme de discrimination• Certains vêtements (shorts, casquette...)• Certains objets (ex : les téléphones portables, baladeurs...)• Certaines pratiques comme le bizutage.	<ul style="list-style-type: none">• La liberté d'expression• La liberté d'information• La neutralité politique, idéologique et religieuse• La laïcité• Le respect d'autrui• La protection contre toute forme d'agression physique ou morale et contre toute forme de discrimination• L'égalité des chances entre les filles et les garçons.

4. Pourquoi dis-tu que le règlement intérieur ne sert pas à grand-chose ? Je vais te prouver le contraire.

Le règlement intérieur fixe les **horaires**, il permet que tout le monde **soit à l'heure**.

Il **te protège contre les agressions** de toutes formes (physiques, morales, verbales) et **contre le harcèlement** et les **discriminations** (ex : le sexisme).

Il permet de **garantir l'égalité** entre tous, quelle que soit notre couleur de peau ou notre religion par exemple.

Il garantit la **neutralité religieuse** grâce à la **laïcité**.

Il permet d'**assurer le vivre-ensemble** car si une personne ne le respecte pas elle peut être sanctionnée. Il

permet de connaître nos **droits** (ex : la liberté d'information) et nos **devoirs**.

Il permet d'éviter que tout le monde fasse n'importe quoi dans le collège.